

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général de Fontainemelon  
du mardi 02 mars 2010, Maison de Commune, à 20h00**

---

**Présidence** : M. Denis Boillat, Président.

Le Président ouvre la séance à 20h00.

Il souhaite la bienvenue à chacun, ainsi qu'au public, malheureusement en petit nombre ce soir, mais certainement de qualité.

Il signale que la correspondance reçue ne concerne que des excuses pour la séance de ce soir, celles-ci seront donc retracées lors de l'appel.

**Ordre du jour** :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2010
3. Acquisition de l'immeuble Centre 3, proposition du Conseil communal
4. Information(s) du Conseil communal
5. Information(s) des commissions
6. Divers

**1. Appel** :

- 21 conseillers généraux présents
- 8 conseillers généraux excusés, soit : Mme Marie-Pierre Tullii et MM. Jean-Jacques Bolle, Steve Christinat, Philippe Fuchs, Serge Guye-Bergeret, Laurent Heiniger, Gérard Meyrat et Olivier Molleyres
- 2 conseillers généraux absents, soit : Mme Isabelle Fiset et M. Gilles Peter
- 4 conseillers communaux présents
- 1 conseillère communale excusée, soit : Mme Chantal Fuchs
- 1 administrateur communal présent.
- 1 personne de l'administration communale présente

Le Président signale que la majorité pour les votes est à 11 voix.

**2. Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2010** :

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le Président prie les membres du PLR et du Parti socialiste de mettre des personnes à disposition du bureau pour remplir le rôle de questeur. Mme Fabienne Kunz Brenet et M. Christian Kaeser rempliront ce rôle ce soir.

Avant de passer au point 3, le Président demande si quelqu'un souhaite une modification de l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas.

### **3. Acquisition de l'immeuble Centre 3, proposition du Conseil communal :**

Le Président ouvre les débats.

M. Armand Blaser informe qu'il a appris aujourd'hui que la vente de l'immeuble d'habitation et commercial qui concerne ce point de l'ordre du jour est annulée. Le Conseil général peut donc débattre, mais les débats n'auront qu'un sens relatif, puisque la vente a été annulée par l'Office des faillites. Il tient à remercier le Conseil communal pour son rapport et pour avoir pris le soin d'inviter une délégation de la Commission d'urbanisme qui est allée sur place à l'occasion de la visite. Lors de sa séance de préparation, le groupe socialiste a fait aussi sien ce rapport, sous réserve d'une nuance, et il conclut aussi que si une vente avait eu lieu, il aurait suivi la proposition du Conseil communal. Il tient cependant à faire une remarque générale, que ce soit dans le procès-verbal ou dans ce rapport, car il a été frappé par le fait que, suite à son intervention, les personnes qui ont amené d'autres éléments dans la discussion ont souvent pensé à l'acquisition de cet immeuble pour le détruire et agrandir notre place de village. Selon lui, une place de village n'a de sens que quand elle est entourée de bâtiments, idéalement de beaux bâtiments, de bâtiments rénovés, mais loin de sa pensée qu'il y avait comme objectif essentiel la démolition de cet immeuble pour agrandir la place du village. C'est ici la seule nuance que le groupe socialiste a concernant le rapport du Conseil communal sous le point 4.2., qui dit : " De ce fait, il n'est pas possible de détruire le bâtiment afin d'intégrer l'espace dans un concept de place villageoise", ce n'était certainement pas leur volonté première. Une fois de plus, à leur sens, vu l'état de la situation, cela n'a pas lieu d'allonger les discussions et si le bâtiment était toujours en vente, ils auraient fait leurs conclusions du Conseil communal.

M. Christian Kaeser demande à M. Armand Blaser s'il connaît la raison de l'annulation de la vente.

M. Armand Blaser répond qu'il a eu un téléphone avec M. Peter Ott, que chacun connaît puisqu'il a siégé dans les rangs du Conseil général de Fontainemelon durant de nombreuses années, et qui est le mari de Mme Brigitte Ott-Christinat, qui tient le salon de coiffure qui se trouve dans cet immeuble. Quand M. Peter Ott a lu dans la presse que la commune était intéressée par l'achat de ce bâtiment, il lui a téléphoné, en marquant sa surprise et en lui disant que sa famille était également intéressée par le rachat de cet immeuble. M. Armand Blaser n'avait pas connaissance de cela. Il lui a proposé de reprendre contact avec lui lorsqu'il aurait de plus amples renseignements. C'est ensuite M. Peter Ott qui l'a informé que la vente était annulée, ce pour quoi il a trouvé confirmation sur le site internet de l'office des faillites, et quand il lui en a demandé la raison, M. Peter Ott lui a répondu que le créancier qui était intervenu pour retrouver ses billes et qui a poussé à la vente a reçu l'argent qui lui était dû et que cela annulait la vente. Comme il s'agit ici de la sphère privé des beaux-parents de M. Peter Ott, il n'a pas rallongé sur le sujet.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt le sujet.

Le Conseil communal n'a pas à retirer son rapport, puisqu'il n'y a pas de proposition.

### **4. Information(s) du Conseil communal :**

M. Patrick Lardon informe que la prochaine séance ordinaire du Conseil général aura lieu le lundi 26 avril 2010, pour l'approbation des comptes de l'exercice 2009.

### **5. Information(s) des commissions :**

La parole n'est pas demandée.

### **6. Divers :**

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux souhaite poser quelques questions au Conseil communal au sujet du référendum qui a été lancé contre l'un des arrêtés qui a été pris lors de la dernière séance au sujet de la structure parascolaire. Elle souhaite savoir si le référendum a officiellement abouti et quelles sont les intentions du Conseil communal par rapport à l'organisation de la votation. Des dates ont-elles déjà été évoquées et a-t-il déjà été imaginé un explicatif qui accompagnerait le bulletin de vote.

M. Joël Frossard, en l'absence de sa collègue en charge du dicastère, répond que le référendum a abouti et que le nombre de signatures a été atteint. En ce qui concerne la date de la votation, le Conseil communal attend une confirmation de la Chancellerie d'Etat, car les votations fédérales qui étaient prévues au mois de juin ont été annulées et il y a lieu de savoir si le Canton organisera une votation cantonale au mois de juin. La réponse sera connue d'ici mi-mars, ce qui coïncidera à la fin du délai référendaire.

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux demande ce qu'il en est de l'explicatif. Le Conseil communal a-t-il déjà imaginé quelque chose ?

M. Joël Frossard répond que le Conseil communal en a discuté ce soir. Les conclusions seront transmises d'ici la fin du délai référendaire.

M. Jean-Luc Jordan a été interpellé par un citoyen des Pommiers, qui souhaite savoir si un abri en bois est prévu sur les conteneurs, car ce citoyen a pu constater que cet hiver cela n'était pas évident pour le personnel de la commune à cause des tas de neige et des couvercles à conteneurs gelés.

M. Marcel Leuenberger répond qu'il existe actuellement une commission des déchets qui étudie le problème. Il ne pense pas que cela va partir sur des cabanes à conteneurs. S'il faut partir sur quelque chose de nouveau, l'avenir est plutôt de mettre des conteneurs enterrés.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 20h17.

Au nom du Conseil général,

Le Président :

La Secrétaire :

D. BOILLAT

O. TULLII